



Ordonnance de télécom CRTC 2007-169

Ottawa, le 14 mai 2007

Le Conseil **approuve provisoirement** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
9163-7918 Québec Inc. (faisant affaire sous le nom de CoopTel)/ 9164-3122 Québec Inc. (faisant affaire sous le nom de Sogetel Numérique)	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-Q19-200706947	le 2 mai 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>